

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/09/2024 - 4518 - 2021 B 00567 - 900 762 659 - 4M GROUP

Désignation de l'entreprise		4M GROUP		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		745 RUE DE CLERMONT 60840 BREUIL-LE-SEC			
SIRET		9 0 0 7 6 2 6 5 9 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 19	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	55 467
	Total I (5)		044	048	55 467
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	200
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	45 590	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	45 790	
	Total général (I + II)	110	112	101 257	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		44 000
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132		
	Report à nouveau		134		-4 798
	Résultat de l'exercice		136		53 253
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		92 455
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 200
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169)	172		
	Comptes courants d'associés		173		7 602
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		8 802
Total général (I + II + III)			180		101 257
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme par le président
GREGORY ME

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4M GROUP

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons	215		214			
		services *	intracommunautaires	217		218			
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier)					242	1 469		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)					244	892		
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	2 361			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-2 361			
Produits financiers (III)		280	56 003	Charges financières (V)	294	389			
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	53 253			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	53 253	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	2 800			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44, octies A) 987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989						
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344						
	ZFANG (44 quaterdecies) 345								
	BUD (44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	56 003	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
		Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	50	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	50
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Ma

4M GROUP

SAS au capital de 44 000.00 euros

Siège social : 745 RUE DE CLERMONT 60840 BREUIL-LE-SEC

RCS n°900762659- RCS Beauvais

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024, les actionnaires de la société 4M GROUP se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Breuil Le Sec à 13 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame GUEGUEN Marine.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

-Madame GUEGUEN Marine, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix,
Présidente de la société.

-Monsieur GUEGUEN Mickaël, propriétaire de 8 799 actions, représentant 8 799 voix,

Soit au total 2 actionnaires présents, totalisant 8800 Actions sur les 8800 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération des dirigeants.
- Filiales et participations.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.
La discussion est ouverte.

MG
116

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 53 252.92 Euros.

L'assemblée générale indique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 800.00 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 53 252.92 Euros formant un résultat affectable de 53 252.92 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 4 400.00 Euros ;
- Au report à nouveau pour 48 852.92 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération des dirigeants

- Pour Madame GUEGUEN Marine, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

MG

10

Résolution N° 5 - Filiales et participations

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations, est annexé au bilan.

Au cours de l'exercice écoulé notre Société a pris les participations suivantes :

- En date du 14 septembre 2023, SAS MJA HABITAT 700 actions soit 70 % du capital s
- En date du 9 janvier 2024, SAS PICARDIE RENOVATION AMIENS 8 actions soit 8 % du

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 6 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 7 601.56 Euros, pour Monsieur et Madame GUEGUEN.
- Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 7 - Délégation de pouvoir

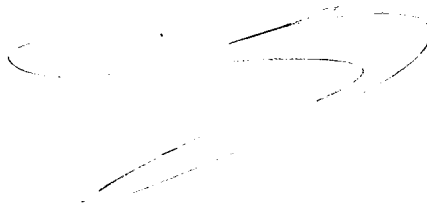
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 14 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à Breuil Le Sec,
Le 28/06/2024.



MG

10

4M GROUP

SAS au capital de 44 000.00 euros

Siège social : 745 RUE DE CLERMONT 60840 BREUIL-LE-SEC

RCS n°900762659- RCS Beauvais

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 53 252.92 Euros formant un résultat affectable de 53 252.92 Euros, il est proposé de procéder à l'affectation suivante :

- A la réserve légale, soit 4 400.00 Euros ;
- Au report à nouveau pour 48 852.92 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 800.00 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code Général des Impôts).

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a long horizontal stroke.

4M GROUP

SAS au capital de 44 000.00 euros

Siège social : 745 RUE DE CLERMONT 60840 BREUIL-LE-SEC

RCS n°900762659- RCS Beauvais

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28/06/2024

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 53 252.92 Euros.

L'assemblée générale indique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 800.00 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 53 252.92 Euros formant un résultat affectable de 53 252.92 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 4 400.00 Euros ;
- Au report à nouveau pour 48 852.92 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

MG

10

Résolution N°3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération des dirigeants

- Pour Madame GUEGUEN Marine, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

Résolution N° 5 - Filiales et participations

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations, est annexé au bilan.

Au cours de l'exercice écoulé notre Société a pris les participations suivantes :

- En date du 14 septembre 2023, SAS MJA HABITAT 700 actions soit 70 % du capital s
- En date du 9 janvier 2024, SAS PICARDIE RENOVATION AMIENS 8 actions soit 8 % du

Résolution N° 6 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

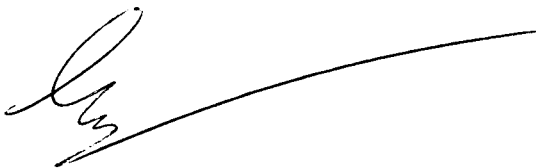
- Un solde Créditeur de 7 601.56 Euros, pour Monsieur et Madame GUEGUEN.
- Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Résolution N° 7 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Fait à Breuil Le Sec
Le 28/06/2024

La Présidence de séance
Madame GUEGUEN Marine



MCA

MC